

# DOSSIER MECENAT

*École des Musiques Actuelles de Nancy*

*Centre de ressources en direction de l'enseignement  
des Musiques Actuelles et des Cultures Urbaines*



## 1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

### 1.1 Historique



L'EMAN est une école de musique associative créée en 1995. Située derrière les tours de la Porte de la Craffe au cœur de la Vieille Ville de Nancy, elle a dès sa création, placé son projet au cœur d'un dispositif éducatif et culturel orienté « musiques actuelles », ouvert sur différentes esthétiques, et défendant le droit d'accès de tous aux pratiques artistiques.

Son action éducative dans et hors ses murs, reconnue et soutenue par les institutions, lui a permis de travailler avec de nombreux partenaires, et de se positionner très tôt dans le cadre d'un projet global de territoire.

Nancy et sa couronne comptent actuellement 21 établissements proposant un enseignement musical sur les 67 structures recensées en Meurthe et Moselle. Dans un bassin de population de 270 000 habitants regroupant les 20 communes de l'agglomération de Nancy, l'EMAN, en termes de volume d'actions et de publics touchés (1200 personnes environ), se positionne juste derrière le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Nancy.

Elle assure les activités d'éveil, de sensibilisation et d'enseignement artistique sur une grande partie du territoire de la CUGN (écoles, collèges, lycées, structures de quartiers, centres d'accueil pour handicapés, publics empêchés) et ponctuellement sur d'autres départements.

Pour la qualité de son enseignement et des actions menées hors de ses murs, l'EMAN a obtenu en mai 2008, la reconnaissance nationale d'établissement d'enseignement de la musique délivrée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

En 2008, la Fondation de France lui a attribué le trophée départemental « Unir pour Agir » récompensant une action exemplaire en direction des publics les plus défavorisés (projet orchestre à l'école qui a fait la couverture du Nancy-mag de juillet-août 2009)

### 1.2 Les acteurs du projet

#### Le conseil d'administration

Il est composé de 9 membres dont six sont élus et trois sont désignés par la ville de Nancy :

#### Liste des membres du Conseil d'Administration

<b>Fonction</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Profession</b>
Présidente	Anselmo Pascaline	Conseillère principale d'éducation
Trésorier	Delacour Jean-Pierre	Coordinateur Emploi-Formation DDTEFP
Secrétaire	Baré Isabelle	Expert-Comptable
Membre	Marquis Bertrand	Directeur de Projet
Membre	Bastien Valérie	Psychologue
Membre	Legay Éric	Consultant
Membre	Carraro Chantal	Principale de collège Elue de la Ville de Nancy, Vice-présidente de la CUGN
Membre	Pillard-Jeanvoine Martine	Professeur d'histoire géographie, élue de la Ville de Nancy
Membre	Marchand-Arvier Jérôme	Maître de Conférences à Sciences-po, adjoint au maire de Nancy

## L'équipe administrative

Fonction	Nom-Prénom
Directeur	Cuttitta André
Adjointe administrative	Papenfuhs Frédérique
Secrétariat Communication	Obriot Jérémy

## L'équipe pédagogique

Nom-Prénom	Disciplines enseignées	Qualification
Albertucci Jean-Michel	Piano, Atelier Salsa, interventions lycée	CA : Certificat d'Aptitude jazz
Beaucaillou Adrien	Interventions extérieures	DUMIMS : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en Milieu de la santé
Beck Stéphane	Guitare	CMCN : Centre Musical et Créatif de Nancy
Bez Fabrice	Accordéon	
Bon Pierre	Batterie, Atelier rock, jazz, salsa, batucada	CMCN : Centre Musical et Créatif de Nancy
Chambrette Naïké	Djembé	MAI : Music Academy International
Courtney Sylvain	Guitare, Atelier jazz	DE : Diplôme d'État jazz
Coinus Christophe	Piano	CMCN : Centre Musical et Créatif de Nancy
Ducourneau Joël	Trompette	DEM : Diplôme d'Études Musicales jazz
Dumarais Bruno	Guitare	CMCN : Centre Musical et Créatif de Nancy
Grivé Dominique	Clarinete	CEFM : Certificat de fin d'études musicales
Grujon Patrick	Guitare	CMCN : Centre Musical et Créatif de Nancy
Charlot Jean-Baptiste	Flûte traversière	

Nom-Prénom	Disciplines enseignées	Qualification
Legros Sylvain	Basse, Atelier rock et Formation Musicale	CMCN : Centre Musical et Créatif de Nancy
Lemarquis Karine	Interventions milieu scolaire, Piano	DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire
Millot Caroline	Interventions milieu scolaire, piano, formation musicale enfants	DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire
Nominé Maxime	Interventions Centre de Détection	
Reboud Pierre	Trombone, Tuba, Interventions scolaires	JAI : Jazz Academy International
Schemer Marie-Laure	Chant	CEFM : Certificat de fin d'études musicales
Tisserand Bruno	Interventions milieu scolaire, atelier chant, formation musicale enfants	DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire
Tuailon Olivier	Trompette	CEFM : Certificat de fin d'études musicales
Tuailon Nicolas	Saxophone	Musicien professionnel autodidacte

## Les structures partenaires

Liste des structures partenaires	Type de partenariat
Éducation Nationale	Conventions pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire : maternelle, primaire, collège et lycée
Conservatoire Régional du Grand Nancy	Convention sous l'égide de la Communauté Urbaine du Grand Nancy : actions pédagogiques communes
Fédération des MJC	Convention pour la mise à disposition d'intervenants danse et musique
ALAGH – Association Lorraine d'Aide aux Grands Handicapés	Convention pour la mise à disposition d'un intervenant
Ministère de la justice	Convention pour la mise à disposition d'un intervenant : encadrement cours de musique pour les détenus

## Les partenaires institutionnels et financiers

<b>Partenaires Institutionnels</b>	<b>Type de partenariat</b>
Ville de Nancy	Subvention de fonctionnement, mise à disposition des locaux
Communauté Urbaine du Grand Nancy	Subvention entrant dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Subvention de fonctionnement et missions entrant dans le cadre de la charte départementale
Conseil Régional de Lorraine	Financement d'actions en direction des publics défavorisés et Aide à la création d'emploi
État : Préfecture 54 et Drac Lorraine	Financement des actions entrant dans le cadre de la politique de la ville
Ville de Laxou	Financement d'actions dans les écoles

### Statut de l'EMAN :

Association loi de 1901 déclarée « association culturelle d'intérêt Général ». A ce titre, elle entre dans le champ des dispositions des articles 200-1 et 238 bis du code général des impôts et peut délivrer à ses donateurs des reçus de dons aux œuvres, leur donnant droit aux crédits d'impôts définis à ces articles.

## 2. SES MISSIONS

L'EMAN s'est donnée pour missions :

- La formation de musiciens et de groupes amateurs,
- La promotion des musiques actuelles,
- La mise en place d'actions de sensibilisation et de formation musicale dans les écoles des quartiers de la communauté urbaine du Grand Nancy,
- La diffusion des projets réalisés par nos élèves,
- La contribution au rayonnement culturel de son quartier, de la Ville de Nancy et de son agglomération,
- La contribution à la cohésion et la mixité sociale.


### 2.1 Les publics et l'offre d'enseignement dans les murs

La grande majorité de l'effectif dans les murs réside sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, dont 60 % à Nancy. La spécificité de l'EMAN lui a en outre permis de toucher un public éloigné de son secteur (12 % venant du reste du département, 3 % des départements voisins).

La composante jeune et bien représentée à l'EMAN. Les moins de 18 ans représentent 62 % des effectifs, et un tiers a moins de 13 ans. Les adultes entre 18 et 30 ans représentent 19 % des effectifs, et 19 % ont plus de 30 ans.

Comparée à la plupart des écoles étiquetées « musiques actuelles » où le public féminin est sous-représenté, la répartition garçons / filles (56/44) est relativement bien équilibrée.

Cadres et professions intermédiaires sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans les murs (46 % et 36 %). Employés et ouvriers représentent seulement 4 % des effectifs dans la structure. Ces chiffres reflètent l'inégalité d'accès pour les populations éloignées. Ils sont comparables à ceux de la majorité des écoles de musique.



L'EMAN accueille environ 280 élèves dont 193 pratiquent un instrument. Il n'y a pas de sélection, ni limite d'âge pour intégrer l'école. L'école fonctionne sur un système de parcours à la carte et de cursus en cohérence avec l'âge et les niveaux de compétences. Les modalités d'évaluation sont fixées au travers d'un dispositif comportant : une évaluation continue (dossier de l'élève), ponctuelle (projets, prestations), et un bilan d'équipe à la fin de chaque saison pour orienter les élèves. En fin de cycle 2 les élèves passent le brevet musiques actuelles qui valide le parcours effectué dans l'école.

De 4 à 6 ans, les élèves suivent les ateliers de sensibilisation et de découverte. Ils intègrent dès 7 ans un 1er cycle généraliste leur permettant de commencer la pratique de l'instrument de leur choix et suivent en parallèle un atelier de formation musicale contenant : culture, théorie, codages-décodages, voix, geste et pratique instrumentale (avec son instrument ou percussions).

Un second cycle accessible dès l'âge de 12 ans permet aux enfants ayant validé le 1er cycle de poursuivre la formation instrumentale ou vocale, et la pratique en groupe sous forme d'ateliers hebdomadaires (jazz, rock, salsa, fanfare, percussion africaine, batucada, chanson française).

Un parcours "pratique d'ensemble" s'adresse aux élèves de plus de 12 ans et aux adultes ayant déjà un certain niveau de pratique instrumentale ou vocale. Ils sont intégrés dans les différents dispositifs de pratique collective du cursus général correspondant à leur niveau.

Un parcours "accueil-accompagnement" s'adresse aux élèves ou aux groupes ayant un projet personnel ciblé dans le contenu et dans le temps: soutien instrumental ponctuel, aide à la mise au point d'un répertoire, conseil technique...

Il concerne aussi les élèves débutants ou non, ne pouvant intégrer le cursus général, pour des raisons d'âge ou de niveau.

## 2.2 Les actions et les publics touchés hors les murs

Les actions portées par l'EMAN hors de ses murs concernent essentiellement les publics résidant dans les quartiers classés zones prioritaires. Elles se déroulent en temps et hors temps scolaire pour les enfants, et dans les structures de quartiers pour les jeunes adolescents, les adultes, les personnes âgées et les publics handicapés. Ces publics sont pour la plupart en grande difficulté sociale et certaines familles en rupture de société. Une grande partie de ces actions se déroulent dans les écoles maternelles et primaires du Haut-du-Lièvre,

L'EMAN intervient également sur des dispositifs tels que :

- Mise en œuvre d'ateliers ou projets artistiques d'établissements scolaires (lycée Jeanne d'Arc à Nancy)
- Conventions de mise à disposition de personnel (centre de détention de Toul, crèches de l'agglomération).

Les actions hors les murs occupent environ 40 % du volume de nos activités.

Elles sont pour la plupart encadrées par une équipe d'intervenants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) et complétées, selon les projets, par des spécialistes reconnus d'une discipline (percussions traditionnelles...).

Les actions concernent tous les publics : petite enfance, scolaires, adultes, publics éloignés, empêchés.

La plupart des projets s'inscrivent dans la durée et se déroulent sur l'année scolaire.

L'ensemble de ces actions, réparties sur les quartiers et quelques communes du territoire de la CUGN, touche environ 1200 personnes pour un volume hebdomadaire de 52 heures.



### 2.3 Les projets spécifiques

Un des projets-phare, initié par notre structure, concerne la création d'un "Orchestre à l'École", qui se déroule à l'école primaire La Fontaine (quartier du Haut du Lièvre à Nancy). Ce projet qui a reçu le soutien de la Fondation de France et de la Caisse d'Épargne de Lorraine (subvention de 26 000 € pour l'achat d'un parc instrumental de 50 instruments à vent), a pour objectif de créer une dynamique autour de la pratique des instruments à vent, en faisant intervenir des professeurs d'instrument dans le temps scolaire en partenariat avec les enseignants.

L'évolution des actions hors les murs devra s'appuyer sur le bilan de cette expérience de pratique instrumentale à l'école. Pour sa valeur de démocratisation de la pratique artistique, ce type de projet, qui se multiplie un peu partout en France (200 projets), répond pleinement à la première mission assignée par la charte des enseignements : favoriser l'accès de tous les publics à l'éducation artistique.

## 3. LE PROJET DE PARTENARIAT

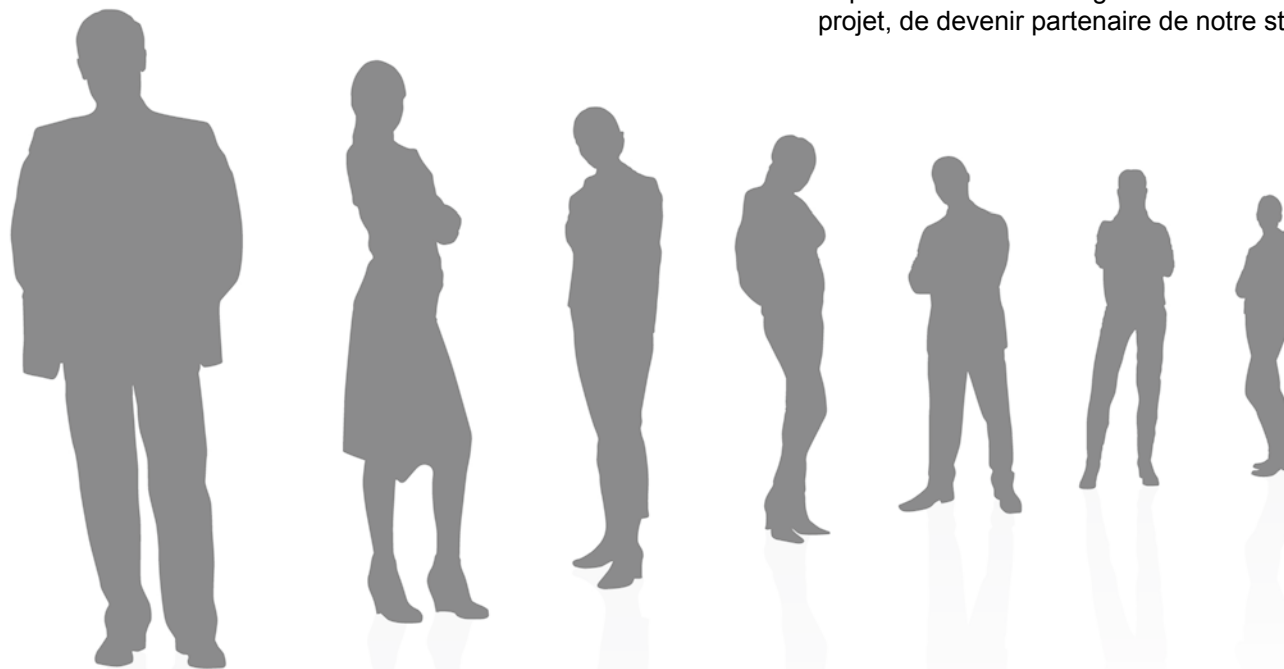
### 3.1 La place du projet de mécénat dans l'organisation

La culture constitue un atout de premier ordre pour le développement et l'attractivité du territoire. Conscients de cette importance dans les domaines économique, social et éducatif, nous souhaitons soumettre aux acteurs économiques de notre secteur, un projet visant à développer des échanges, bénéfiques à la promotion des partenaires concernés.

L'ouverture à des activités se situant hors du champ du travail quotidien de l'entreprise, permet d'introduire de nouvelles valeurs et de favoriser son intégration dans un environnement à dimension culturelle et artistique.

Dans cette perspective, notre structure se positionne comme un partenaire capable de participer à la promotion et à l'image des entreprises, au travers d'actions culturelles et éducatives.

L'EMAN bénéficie d'une image très positive auprès des institutions, des pouvoirs publics et de nos adhérents. À ce titre, nous proposons aux entreprises dont la stratégie de mécénat serait en adéquation avec notre projet, de devenir partenaire de notre structure.





### 3.2 Caractéristiques de l'offre faite au partenaire

L'équipe pédagogique de l'EMAN est composée d'excellents musiciens, connus et très présents sur les différentes scènes de notre région, voir au-delà pour certains d'entre eux.

C'est un atout pour la renommée de notre structure et c'est ce potentiel d'excellence artistique qui pourrait aussi servir l'image de votre entreprise au travers d'exemples de collaborations à prix préférentiels :

**-Actions en direction des salariés de l'entreprise : ouverture culturelle**

**-Actions en direction des enfants du personnel : stage de sensibilisation à la musique, tarifs préférentiels pour les activités de l'école de musique**

**-Participation aux temps forts ou lancement d'un produit : animation musicale (fanfare de rue, batucada brésilienne, cocktail ambiance jazz, salsa...)**

**-Participation aux actions de cohésion d'équipe : journées thématiques (pratique des percussions, chant), création et accompagnement d'un groupe, d'une chorale de salariés de l'entreprise...**

Au regard de la qualité de son enseignement et de la longévité de son implantation, notre structure est visible dans tous les supports (brochures, sites internet, répertoires des écoles de musique, réseaux régionaux et nationaux) liés à l'offre d'enseignement de la musique. Elle possède son propre site internet dans lequel on trouve les informations relatives à ses activités. Dans cette stratégie de communication, votre entreprise trouvera toute sa place par le biais d'emplacements réservés à votre logo sur tous nos supports.

### 3.3 Type de soutien demandé

Le mécénat est un acte philanthropique d'initiation privée qui se traduit par le versement d'un don à un organisme, pour une ou des actions d'intérêt général.

La loi dite « Aillagon » de 2003 stipule que les entreprises donatrices, bénéficient d'une réduction d'impôts de 60 % du montant de leur don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaire HT, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. Les contreparties en termes de communication sont admises à hauteur de 25 % du montant du don, sans plafonnement.

La contribution sollicitée reste à la mesure de votre volontariat. En fonction du projet défini entre les deux partenaires, nous sommes ouverts à tout type de soutien et les apports peuvent être financiers, en nature ou encore en compétences.



### 3.4 Les besoins de l'association

Nous énumérons ci-dessous les principaux pôles d'action nécessitant un soutien sous forme de don, permettant ainsi à chaque partenaire de prendre en charge tout ou partie du mécénat en fonction de ses attachements personnels et de ses choix stratégiques :

-Participation au fonctionnement de la structure

-Participation aux besoins en équipement matériel et maintenance

-Participation au financement d'actions spécifiques en direction des publics défavorisés

-Mise à disposition de moyens matériels dans le cadre des manifestations organisées par notre association

-Mise à disposition de personnel et de compétences de salariés de l'entreprise dans le cadre d'un projet commun.